

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Aides financières aux familles des enfants issus de quartiers prioritaires, dans le cadre du dispositif "classes transplantées".

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le service départemental d'action sociale est sollicité par des familles en grande difficulté et des enseignants, pour participer au financement de départs en classes transplantées d'enfants scolarisés en écoles primaires des quartiers prioritaires. Ces classes transplantées sont réalisées sur le territoire national pour une durée de 4 à 5 jours.

Par décision n° 11 du 13 décembre 2002, l'Assemblée départementale a adopté un programme afin de participer à des projets collectifs de développement social favorisant l'insertion scolaire des enfants et la lutte contre les exclusions. Ainsi, grâce à ce programme à disposition des travailleurs sociaux des maisons départementales de la solidarité, des actions collectives en lien avec l'éducation nationale et la caisse d'allocations familiales sont mises en place.

Au titre de l'année 2019, un crédit de 30 000 € a été inscrit au budget primitif afin de financer ces actions. La participation du Département aux frais du séjour est de :

- 60 € maximum pour les classes vertes,
- 80 € maximum pour les classes de neige.

Une participation maximale de 15 € par enfant est demandée aux parents.

L'aide est versée aux familles éligibles sur la base des listes de présence émargées par les parents et transmises au retour des enfants, aux services de l'action sociale. La participation financière du Département se fera au prorata des enfants effectivement partis en classes transplantées.

Vous trouverez dans le tableau, ci-joint, le détail des projets déposés, pour un montant total de 29 780 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

